



*Oral Statement for Publication*

Monsieur le Vice-président:

The Advocates for Human Rights, la Coalition nigérienne contre la peine de mort, et la Coalition mondiale contre la peine de mort remercient les 28 États membres qui ont formulé des recommandations visant à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort au Niger ou à adopter le deuxième protocole facultatif. Bien que le Niger n'ait procédé à aucune exécution depuis 1976 et soit « abolitionniste dans la pratique », les tribunaux nigériens continuent de condamner des personnes à mort, avec au moins 36 nouvelles condamnations à mort prononcées depuis 2022.

Nous tenons donc à féliciter le Niger et tout particulièrement l'Espagne d'avoir formulé la recommandation suivante : « Accompagner le moratoire de facto sur la peine de mort d'un moratoire légal sur les exécutions, comme première étape vers son abolition totale, revoir la législation pénale applicable aux crimes passibles de la peine capitale et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à l'abolition de la peine de mort ». Nous sommes satisfaits de toutes les recommandations faites par les Etats et celles acceptées par le Niger.

Monsieur le Vice-président:

Les conditions de détention, y compris celles des personnes condamnées à mort, mérite d'être revues afin de répondre aux critères internationaux dont les Règles Nelson Mandela. Ces personnes vivent souvent dans des cellules surpeuplées et doivent être conformes aux normes internationales. Elles ont souvent un accès insuffisant aux soins de santé et à l'alimentation. En 2023, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les visites des organisations de défense des droits de l'homme dans les prisons.

Les ONG nigériennes sollicitent la reprise des activités carcérales et dans les lieux de détention bien cadrer par l'Etat. Les ONG nigériennes ont toutefois signalé qu'au moins une femme, se trouve actuellement condamnée à mort.

Nous sollicitons et encourageons donc le Niger à prendre des mesures proactives pour améliorer les conditions de détention et rétablir l'accès des organisations de défense des droits de l'homme aux prisons.

En fin, nous félicitons les autorités nigériennes de leur courage ayant conduit à accepter toutes les 28 recommandations en liant à l'abolition de la peine de mort et celles liées à d'autres thématiques telle que la torture, les violences basées sur le genre etc lors de cet examen.

Merci.



Mr. Vice President:

The Advocates for Human Rights, the Nigerien Coalition Against the Death Penalty, and the World Coalition Against the Death Penalty, thank the 28 Member States that made recommendations calling for measures to abolish the death penalty in Niger or to adopt the Second Optional Protocol. Although Niger has not carried out any executions since 1976 and is "abolitionist in practice," Nigerien courts continue to sentence people to death, with at least 36 new death sentences handed down since 2022.

We would therefore like to congratulate Niger and, in particular, Spain for making the following recommendation: "accompany the de facto moratorium on the death penalty with a legal moratorium on executions as a first step towards its total abolition, review the criminal legislation applicable to crimes punishable by capital punishment and ratify the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights." We are pleased with all the recommendations made by Member States and accepted by Niger.

Mr. Vice President:

Detention conditions, including for people on death row, warrant review for compliance with international standards, such as the Nelson Mandela Rules. These individuals may live in overcrowded cells that must be brought into compliance with international standards. They may lack sufficient access to healthcare and food. In 2023, the Minister of Justice and Human Rights suspended all visits by human rights organizations to prisons until further notice.

Nigerien NGOs are calling for the resumption of prison operations and activities in detention facilities, under proper government oversight. However, Nigerien NGOs have reported that at least one woman is currently on death row.

We therefore urge and encourage Niger to take proactive measures to improve detention conditions and restore access to prisons for human rights organizations.

Finally, we commend the Nigerien authorities for their courage in accepting all 28 recommendations relating to the abolition of the death penalty, and those addressing issues such as torture and gender-based violence.

Thank you.